



### Séance du 24 février 2026 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 10  
Présents : 8  
Absents : 2  
dont représentés : 0  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 8

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, E. PARROT, D. VALLVERDU

**Membres excusés :** A. FESSLER, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

#### Date de la convocation

06/02/2026

#### Date de publication

02/03/2026

### Décision du bureau n°2026-001

**Objet :** Demande de subvention - AS Nord Territoire

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

#### Considérant

- la demande de subvention introduite le 11 septembre 2025 par l'AS Nord Territoire pour l'achat d'équipements sportifs (ballons, chasubles, mini buts etc...), la formation des éducateurs bénévoles et pour la participation aux frais de déplacement et d'organisations de tournois.

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'AS Nord Territoire pour le fonctionnement du club.

Étueffont, le 25 février 2026,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Eric PARROT